



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 95109

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les nombreuses lettres que reçoit un nouvel auto-entrepreneur de la part d'organismes de retraite et de prévoyance l'enjoignant d'adhérer à un régime de retraite complémentaire. En vérité, l'auto-entrepreneur n'est obligé de cotiser à l'un de ces organismes que dans le cas, peu courant, où il embauche un ou plusieurs salariés. Il attire l'attention sur la rédaction sciemment ambiguë de ces courriers qui peut pousser une personne peu vigilante à souscrire une prestation à laquelle elle n'est pas tenue voire qui ne couvre pas de risques susceptibles de se déclencher dans sa situation. C'est pourquoi il lui demande les démarches que le Gouvernement compte entreprendre pour faire cesser ces envois litigieux et mieux informer les nouveaux auto-entrepreneurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95109

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3227

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)